

 VALOREM

Projet de Parc éolien de Plésidy

Commune de Plésidy

Département des Côtes-d'Armor

DOSSIER AUTORISATION UNIQUE

- **Code de l'urbanisme :**
 - Permis de Construire
- **Code de l'environnement :**
 - Lettre de demande
 - Tome 1 : Cartographie
 - Tome 2 : Etude d'impact
 - Tome 3 : Etude de dangers
- **Code de l'énergie :**
 - **Approbation de construction et de l'exploitation des ouvrages de transport et de distribution d'électricité**



VALOREM est certifié ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004 pour les activités suivantes : prospection, études, développement, achats, financement, construction, vente et exploitation de projets et de centrales de production d'énergies renouvelables.

Sommaire

1. Pétitionnaire et Maitre d'Ouvrage	5
2. Note de présentation du projet	6
2.1 Localisation de l'installation	6
2.2 Description de l'installation et de l'ouvrage HTA projeté	7
2.2.1 Désignation de l'ouvrage	7
2.2.2 Justification technique du projet	7
2.2.3 Caractéristiques de l'ouvrage	7
2.3 Incidence de l'opération sur l'environnement.....	8
2.3.1 Etat initial du site	8
2.3.2 Mesures destinées à limiter les impacts.....	9
2.3.3 Création de piste	10
2.3.4 Effets sur l'environnement.....	10
2.3.5 Planning prévisionnel de réalisation de chantier	10
2.3.6 Précisions sur l'opportunité du projet.....	11
3. Descriptif technique et conformité de l'installation.....	12
3.1 Renseignements généraux	12
3.2 Système électrique concerné	14
3.3 Renseignement sur le réseau de distribution	15
3.3.1 Répartition du réseau de distribution	15
3.3.2 Détails techniques sur les parties du réseau HTA.....	16
3.3.3 Présence d'autres réseaux	18
Annexes	20



1. Pétitionnaire et Maître d'Ouvrage

Le Maître d'Ouvrage des installations électriques est la société PLESIDY ENERGIES. Le parc éolien situé sur la commune de Plésidy (22) sera constitué de 5 éoliennes.

Les données administratives sont rappelées ci-dessous :

- Dénomination : PLESIDY ENERGIES
- Forme Juridique : SARL
- Capital : 1000€
- Siège social : 50 ter rue de Malte
75011 PARIS
- SIREN : 809 852 387 RCS Paris
- SIRET du siège: 809 852 387 00038
- Gérant/Co-gérant : Can NALBANTOGLU / Caroline GUEDON
- Code APE : 3511Z Production d'électricité

Fait à Bègles en 1 exemplaire

Le 14 novembre 2016

Validé à nouveau le 12 juin 2017



Gérald BRUN

Directeur Développement France VALOREM SAS

dûment mandaté par VALOREM pour PLESIDY ENERGIES par délégation

2. Note de présentation du projet

2.1 Localisation de l'installation

Département : Côtes-d'Armor (22)

Commune(s) : Plésidy

Adresse de l'installation de production:

Le projet est implanté comme suit :

- Eolienne n°1 : Parcelle ZR64 au lieu-dit « Trolan »
- Eolienne n°2 : Parcelle ZR17 au lieu-dit « Kervenou »
- Eolienne n°3 : Parcelle ZR23 au lieu-dit « Kervenou »
- Eolienne n°4 : Parcelle ZR57 au lieu-dit « Trolan »
- Eolienne n°5 : Parcelle ZR58 au lieu-dit « Trolan»
- Poste de livraison, également l'adresse de l'établissement secondaire, parcelle ZR8, au lieu-dit : « Kervenou»,

L'implantation du parc éolien et de son réseau interéolien est présenté en **annexe 01** sur les cartes de situation (1/25000^e) et la photo aérienne (1/20000^e)

2.2 Description de l'installation et de l'ouvrage HTA projeté

L'ouvrage s'inscrit dans le cadre de la création du parc éolien composé de 5 éoliennes et un poste de livraison. L'électricité fournie par la génératrice sera délivrée en 690 volts, tension relevée en 20000 volts par un transformateur placé dans la nacelle de l'aérogénérateur.

D'une manière générale, les travaux seront réalisés conformément à l'Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et à la norme NFC 11-201 : Réseau de Distribution Publique d'Energie.

2.2.1 Désignation de l'ouvrage

L'ouvrage sera constitué d'un réseau de distribution souterrain HTA, dénommé réseau inter-éolien ainsi que d'un poste électrique HTA appelé poste de livraison (PdL). Ces derniers seront décrits à titre informatif.

2.2.2 Justification technique du projet

La construction d'un réseau souterrain 20kV permettra de raccorder et connecter chaque éolienne les unes aux autres au niveau des cellules HTA en pied d'éoliennes avant le transformateur élévateur HTA/BT.

Dans ce projet, le choix s'est porté sur un nombre de 2 circuits distincts, de manière à minimiser les pertes électriques et faciliter l'exploitation du parc éolien tout en tenant compte des contraintes du projet (topographie, accès, foncier disponible et enjeux environnementaux notamment).

Le poste de livraison aura pour fonction de collecter l'énergie électrique de chaque circuit HTA et servira d'interface avec le gestionnaire de réseau.

2.2.3 Caractéristiques de l'ouvrage

L'ouvrage sera constitué d'un poste de livraison et des conducteurs suivants :

- Conducteurs HTAS :
 - o Type: **NF C 33-226 12/20kV**
 - 3 x 240 mm² Aluminium : 267m
 - 3 x 150 mm² Aluminium : 2717m

La longueur totale des câbles HTAS est de 2984m.

2.3 Incidence de l'opération sur l'environnement

Les travaux concernent la construction d'un réseau souterrain 20kV inter éolien sur la commune de Plésidy.

2.3.1 Etat initial du site

Eléments	Observations
Agglomération urbaine	Néant
Habitations les plus proches	situées à 300m
Espaces agricoles	
Prairies/élevage	avec
Cultures	avec
Maraichage	Néant
Autres	Néant
Sites classés	« Etang de Saint-Connan » situé à 4,5 km à l'est
Traversée de domaine forestier	Néant
Traversée de zones de loisirs/ randonnée	Néant
Environnement - points particuliers	La zone du projet n'est pas située en zone écologique ou environnementale remarquable

La zone concernée par le raccordement et les éoliennes est principalement représentée par des cultures. Une zone humide importante se trouve au centre du projet. La surface en végétation spontanée est très faible (flore rudérale et messicole en bordure des chemins) et ne présentent donc aucun enjeu particulier. Le raccordement suivra en grande partie le réseau routier présent (routes et chemins).

Les éoliennes et la quasi-totalité du raccordement inter-éolien se situe hors de toutes contraintes réglementaires répertoriées. Seul le câble reliant E1 et E2 traverse une zone humide sur 100m soit moins de 200m² impactés.

La carte présentée en annexe 5 présente les enjeux environnementaux identifiés sur le site et qui ont mené à modifier le tracé interéolien par rapport au tracé de référence.

2.3.2 Mesures destinées à limiter les impacts

Le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre mettront en place un Système de Management Environnemental (SME) dans le cadre de la norme ISO 14001. Les recommandations et prescriptions seront traduites et répercutés aux entreprises sous-traitantes grâce à la Notice de Respect de l'Environnement (NRE). Le Maître d'Œuvre des travaux sera responsable de sa mise en place.

En premier lieu, dès la conception du projet, le Maître d'ouvrage a choisi de traverser un minimum de zones à enjeux écologiques forts. Le tracé électrique de référence n'a donc pas été choisi malgré qu'il minimise le coût de construction et réduit les pertes électriques et les chutes de tension.

Le tracé choisi évite donc ainsi la « zone humide principale » située au milieu du projet avec pour conséquence l'augmentation notable du linéaire de câble d'environ 600m par rapport au tracé de référence. L'impact financier d'un tel choix est réel, en termes d'investissement et de perte électrique en phase d'exploitation.

Concernant les traversées restantes en zone humide :

Une attention particulière sera portée aux liaisons E1-E2 et E2-E3 afin de minimiser l'impact du chantier sur ces parties empruntant une zone identifiée comme humide.

- Le linéaire pouvant tenir sur un touret de câble, la liaison sera déroulée d'une seule traite ainsi aucune fouille ne sera nécessaire pour réaliser une éventuelle boîte de jonction.
- Dès le stade de la conception, le Maître d'Ouvrage a privilégié l'utilisation de câbles à Enterrabilité Directe. Bien que plus onéreux que des câbles classiques, ils ne nécessitent pas l'utilisation d'un lit de sable ou graviers et donc ne modifie pas la structure du sol ni les écoulements d'eau. Aucun apport de matériaux comme le sable ou le gravier n'est nécessaire. Les tranchées créées pour le passage du câble de raccordement seront rebouchées avec les matériaux extraits sur place, en respectant les horizons du sol. Les convois de camion et les engins de chantier nécessaires au tirage des câbles seront donc limités au strict minimum.
- Les tranchées nécessaires à la mise en place de ces câbles souterrains ne seront donc ouvertes que brièvement le temps de la pose et donc en conséquence aucune accumulation d'eau ne pourra avoir lieu.

Même si les travaux liés au raccordement HTA entre les aérogénérateurs sont limités en termes de surface et de temps, une attention pourra être portée sur la période d'intervention et de travaux de tirage de câble afin de limiter l'impact sur les nicheurs (entre mi-avril et mi-juin). La coupe et les élagages nécessaires seront également réalisés hors de ces périodes de nidification. Un linéaire de 35m de haies sera détruit lors de la pose du câble. Ce linéaire équivalent sera replanté dans le cadre des mesures compensatoires.

Les travaux de tirage de câble ne nécessiteront aucun rejet d’eau. Si toutefois, un traitement d’eau de chantier devait être mis en place, la NRE prévoira leur filtrage avant tout rejet (filtre à paille, sache filtrante, etc...).

2.3.3 Création de piste

Les chemins existant seront tous réaménagés et renforcés conformément aux prescriptions de l’Etude d’Impact du parc éolien de Plésidy afin de permettre la circulation des convois et des engins de chantier.

Aucuns chemins ou accès ne seront créés spécialement pour permettre la pose des câbles HTA.

2.3.4 Effets sur l’environnement

Le tableau ci-après liste les effets que pourraient avoir la pose de canalisation en technique souterraine

Eléments	Observations
Le milieu	
Sur le site	aucun
Sur le paysage	aucun
Sur la faune	négligeables (en phase travaux seulement)
Sur la flore	négligeables (en phase travaux seulement)
Autres	aucun
Le voisinage	
Présence de bruits	négligeables (en phase travaux seulement)
Présence de vibrations	négligeables (en phase travaux seulement)
Troubles radiophoniques	aucun
Risques d’induction	aucuns (câbles blindés posés en trèfle)
Emission de lumière	aucun
Autres	aucun

Les conséquences de la pose de câbles HTA en technique souterraine sont négligeables.

2.3.5 Planning prévisionnel de réalisation de chantier

Bien que peu impactant, les travaux de réalisation des tranchées et des opérations de tirage de câble seront réalisés hors période de nidification (mi-Avril à mi-Juin) pour respecter l'avifaune nicheuse.

2.3.6 Précisions sur l'opportunité du projet

Contrairement à l'utilisation des énergies fossiles (charbon, fioul, ...) l'utilisation de l'énergie éolienne pour la production d'électricité participe pleinement au développement durable et aux objectifs gouvernementaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'au développement des Energies Renouvelables dans le mix énergétique électrique.

Le vent est une source d'énergie durable, ce que ne sont pas les combustibles utilisés dans les centrales thermiques ou nucléaires, de plus cette ressource est gratuite.

L'énergie éolienne est une énergie propre par excellence car une éolienne n'entraîne pas de pollution des sols, de l'eau et de l'air.

Le réseau HTA 20 KV inter éolien sera réalisé en technique souterraine avec pour effet faciliter l'intégration paysagère du projet éolien et limiter les impacts sur l'avifaune.

Le poste de livraison sera un poste cabine préfabriqué en béton avec couloir de manœuvre ayant pour dimensions (L x l x h) : 12 m x 3 m x 2,75 m. Afin de faciliter son intégration paysagère, il sera peint en marron/vert (RAL 6014) conformément aux prescriptions du permis de construire du parc éolien.

Aucune conséquence dommageable n'est donc générée par ce projet

3. Descriptif technique et conformité de l'installation

En application du décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques :

- L'installation et les ouvrages électriques seront conformes à la réglementation en vigueur notamment aux regards des normes NF C13-100, NF C13-200 et NF C15-100.
- Les travaux seront réalisés conformément à l'Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et à la norme NFC 11-201 : Réseau de Distribution Publique d'Energie.
- Les travaux engagés à proximité d'ouvrage électrique seront réalisés conformément à l'Article R4534-107 du Code du Travail.
- Avant toute mise en service, le maître d'ouvrage diligentera un contrôle technique des travaux en application de l'article 13 du décret et de l'arrêté d'application du 14 janvier 2013 par le biais d'un organisme diagnostiqueur (Bureau de contrôle Génie Electrique)
- Avant l'exploitation du dit ouvrage, le maître d'ouvrage transmettra, conformément à l'article 7 du décret, au gestionnaire de réseau public de distribution et d'électricité, les informations permettant à ce dernier d'enregistrer la présence des lignes privées dans son SIG des ouvrages ;
- Avant l'exploitation du dit ouvrage, le maître d'ouvrage fera enregistrer son réseau auprès de l'INERIS qui gère le « guichet unique » en application des dispositions des articles L .554-1 à L.554-4 et R.554-1 et suivants du code de l'environnement.

Voir **annexe 6** : Attestation et engagement du maître d'ouvrage

3.1 Renseignements généraux

Objet	Création du réseau interéolien du parc éolien de Plésidy
Département	Côtes d'Armor
Communes	Plésidy
Concession de la canalisation	Pas de construction existante
Date de la concession existante	Pas de concession existante
Nature des ouvrages	Construction du réseau souterrain 20 kV inter éolien

Nature des couches isolantes	PRC
Catégorie	HTA
Tension de service	20000 volts

3.2 Système électrique concerné

Description générale de la distribution (nature, nombre de phase, existence ou non de tensions différentes de sous-stations, etc...)	<p><i>Câbles souterrains HTA parcourus par un courant alternatif triphasé à 50 Hz composés de 3 conducteurs 20kV avec une âme en aluminium.</i></p> <p><i>Type NF C33-226 de section 150 ou 240mm².</i></p>
Poste électrique : Transformateur, emplacement et puissance	<p>1 Postes de Livraison (PdL) De dimensions : (L x l x h) 12m x 3m x 2.75m Implantés : <u>Poste de livraison</u> : Parcelle ZR8, au lieu-dit : «Kervenou » à Plésidy</p> <p>Avec un transformateur d'alimentation des auxiliaires de puissance inférieure à 100kVA</p>
Eoliennes, emplacement et puissance	<p><i>Eoliennes de puissance unitaire 2MW avec chacune un transformateur HTA/BT de 2100kVA de type sec en nacelle.</i></p> <p>Commune de Plésidy :</p> <p><i>Eolienne E1 : (N: 48° 25' 34,65" ; O: 3° 7' 34,21") Parcelle cadastrée ZR64</i></p> <p><i>Eolienne E2 : (N: 48° 25' 41,60" ; O: 3° 7' 15,28") Parcelle cadastrée section ZR17</i></p> <p><i>Eolienne E3 : (N: 48° 25' 29,92" ; O: 3° 7' 17,42") Parcelle cadastrée section ZR23</i></p> <p><i>Eolienne E4 : (N: 48° 25' 12,27" ; O: 3° 7' 23,66") Parcelle cadastrée section ZR57</i></p> <p><i>Eolienne E5 : (N: 48° 25' 14,72" ; O: 3° 7' 37,28") Parcelle cadastrée section Z58</i></p> <p><i>Coordonnées fournies en WGS 84</i></p>

3.3 Renseignement sur le réseau de distribution

3.3.1 Répartition du réseau de distribution

Le tableau suivant présente la répartition des fouilles (tranchées) nécessaire pour la pose du câble entre foncier publique et privé pour chaque commune et par circuit.

Longueur de tranchée [m]		Foncier privé	Voie publique
Communes	Circuit	Fouilles	Fouilles
Plésidy (E1, E2, E3)	circuit 1	818	294
Plésidy (E4, E5)	circuit 2	1184	438
Longueur totale			
		2002	732
Longueur de tranchée cumulée			
		2734	

Le tableau ci-après présente la répartition du linéaire de câbles par liaison et section.

Tronçon	Linéaire câble HTA [m]	Section
E1 - PDL	260	240mm ²
E1-E2	491	150mm ²
E2-E3	504	150mm ²
E4-E5	331	150mm ²
E5-PDL	1391	150mm ²
Section		
	Total [m]	
150mm ²	2717	
240mm ²	260	
Total cumulé [m]		
	2977	

Le différentiel entre les longueurs de fouilles et câbles s'explique par l'impossibilité de poser de manière parfaitement rectiligne le câble dans la tranchée et par la nécessité de pénétrer dans les éoliennes à travers les fondations jusqu'aux cellules HTA en pied de tour. La surlongueur représente environ 15m par pénétration. La carte détaillée du projet de réseau HTA est fournie en **annexe 02**.

Le maître d'Ouvrage dispose des autorisations foncières nécessaires à l'enfouissement du réseau HTA.

3.3.2 Détails techniques sur les parties du réseau HTA

Les tableaux ci-après décrivent le matériel utilisé pour réaliser l'ouvrage HTA. **L'annexe 03** montre la répartition des 3 circuits au départ du poste de livraison. Le mode de pose et le plan de tranchée type sont également indiqués en **annexe 04**.

RESEAU SOUTERRAIN	
Type de câble	HTA NFC-33 226 à enterrabilité directe ou similaire
Nature des conducteurs	Aluminium
Nombre et section des conducteurs	3 x 150 mm ² - 3 x 240 mm ²
Nature des couches isolantes	Isolant PR et Gaine polyéthylène
Caractéristiques du câble	Caractéristiques U.T.E. - NFC 33226
Profondeur sous parcelles privées	1,20 m
Profondeur sous accotements chemins	1,20 m
Fourreau en PVC	Ø 160
Tranchées	Voir coupe type sur plan projet
Protection	Grillage avertisseur à au moins 20 cm au-dessus des câbles HTA

Le tableau ci-après donne la composition des postes de livraison pour information.

POSTE DE TRANSFORMATION / POSTE DE LIVRAISON	
Type de poste	Poste de livraison avec couloir de manœuvre
Nature des matériaux	Préfabriqué en béton peint marron/vert (RAL6014)
Protection contre l'incendie	Implanté à proximité de l'éolienne n°1 au Lieu-dit « Kervenou », Parcelle ZR8 à Plésidy
Equipements	<p>Mur + béton</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une interface avec ERDF type C13-100 <ul style="list-style-type: none"> o Cellule IS arrivée ERDF o Cellule TM mesure ERDF o Cellule DM disjoncteur générale et protection - Une cellule IS départ filtre TCFM - Une cellule IS arrivée filtre TCFM - Une cellule IS fusible : départ transformateur des auxiliaires - Une cellule IS motorisé départ éolien (E1, E2, E3) - Une cellule IS motorisé départ éolien (E4, E5) - Un transformateur HTA/BT 50 à 100kVA alimentant les auxiliaires du PdL - Un filtre TCFM - Un compteur ERDF - Un coffret général BT - Une armoire SCADA - Une armoire de télégestion - Une batterie 48VCC - Des accessoires de sécurité

3.3.3 Présence d'autres réseaux

Le Maître d'Ouvrage a par ailleurs effectué des Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) qui ont montré l'absence de réseaux existant.

TABLEAU RECAPITULATIF DES SERVITUDES DT/DICT - Réseau HTA inter-éolien			
N° consultation du téléservice: 2013082300121P			
ORGANISMES	REponses	DATES	COMMENTAIRES
SDE	réseaux/ouvrage non concernés	26/08/2013	
ERDF	réseaux/ouvrage non concernés	23/08/2013	Ligne HTAA + ACM au nord-est de E2 à environ 500m
SAUR	réseaux/ouvrage non concernés	27/08/2013	

Réseau d'eau :

Il n'existe pas de réseau d'eau à proximité du site ou dans l'aire du chantier.

Réseau de gaz :

Il n'existe pas de réseau d'eau à proximité du site ou dans l'aire du chantier.

Réseau Telecom :

Il n'existe pas de réseau Telecom à proximité du site ou dans l'aire du chantier.

Réseau d'électricité :

Il n'y pas de réseau électrique existant à proximité immédiate du projet de réseau HTA. Une ligne HTAA passe au nord et à l'est du site jusqu'à une armoire de coupure manuelle (ACM).

Autre réseau :

Il n'existe pas d'autres réseaux à proximité du site.

Néanmoins la construction du parc éolien, nécessite un raccordement au réseau public de distribution ainsi qu'au réseau France Telecom.

Le tracé du réseau public de distribution nécessaire pour le raccordement du parc éolien n'est pas encore connu. Ce dernier fera l'objet d'une concertation fine notamment pour les phases de travaux de raccordement dans le périmètre du chantier du parc éolien et lors de la phase de mise en service de l'installation.

Le tracé des liaisons France Telecom pour le raccordement du parc éolien n'est pas encore connu. Ce dernier fera l'objet d'une concertation fine notamment pour les phases de travaux de raccordement et de mise en service.

L'arrêté du 17 mai 2001 « fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique » et précisant les distances minimales à respecter au voisinage, avec ou sans croisement, d'un autre câble électrique, ou câble de télécommunications ou conduite d'eau, d'hydrocarbure, de gaz, d'air comprimé ou de vapeur sera respecté notamment l'Article 37 qui fixe les distances minimales observables entre 2 ouvrages HTA, BT ou de télécommunication

Annexes

1. Carte de situation du site et d'implantation
2. Plan du réseau interéolien
3. Plan du schéma électrique
4. Plan de coupe des tranchés
5. Carte des enjeux environnementaux au regard du tracé HTA
6. Attestation et engagement du maître d'ouvrage
7. Délégation de signature
8. Accords des propriétaires pour le câble inter-éolien
9. DT/DICT identifiant les réseaux et canalisations existants dans l'emprise du chantier ou à proximité immédiate

Annexe 7 : Délégation de signature

MANDAT

Nous soussignés Can Nalbantoglu et Caroline Guédon, agissant en tant que gérants de la société à responsabilité limitée PLESIDY ENERGIES, immatriculée sous le numéro 809 852 387 au RCS de Paris dont le siège social se situe 50 Ter rue de Malte 75 011 Paris, en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés,

(ci-après le « Mandant »)

donnons pouvoir à Valorem, société par actions simplifiées immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 395 388 739 dont le siège social se situe 213 cours Victor Hugo, 33130 Bègles

(ci-après le « Mandataire »)

afin de représenter le Mandant pour la signature du dossier comprenant les éléments complémentaires au dossier d'autorisation unique du projet éolien de Plésidy.

Ce mandat est valable pour une durée d'un mois à compter de sa signature.

Fait à Paris, le 12 Juin 2017,

Bon pour mandat

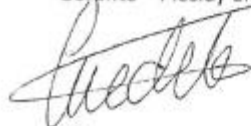
Can NALBANTOGLU

Gérant – Plesidy Energies



Caroline GUEDON

Gérante – Plesidy Energies



Bon pour acceptation de mandat

Gérald Brun

Dument autorisé – Valorem



Plesidy Energies SARL
50 ter rue de Malte
F-75011 Paris
RCS Paris 809 852 387

Annexe 8 : Accords des propriétaires pour le câble inter-éolien

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

Je soussigné Yves Nicol

Représentant la société L'ŒUF'ORIE

Domicilié : Pont Ar Go 22720 PLESIDY.....

.....

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune(s)	Section(s)	N° parcelle(s)
PLESIDY	ZR	64

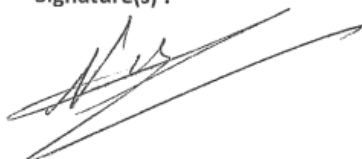
Autorise(ons) la société PLESIDY ENERGIES ou tout tiers ou société auquel elle aurait cédé ses droits :

- à construire un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à Plésidy

Le..... 26/03/2015

Signature(s) :



Paraphes :

NY JA

M18 P1DEV V3 20150202

Validée par : ELL

Annexe

AUTORISATION DE PASSAGE DE CABLES ENTERRES

Je soussigné LE BARS Yves
 Domicilié 1 Kervenou 22720 PLESIDY
 en qualité de Propriétaire

Je soussigné LE BARS Jocelyne
 Domicilié 1 Kervenou 22720 PLESIDY
 en qualité de Propriétaire

Je soussigné LE CAM Thierry
 Domicilié Troland 22720 PLESIDY
 en qualité d'Exploitant

de la ou des parcelle(s) suivante(s) :

Commune	Section	Terrains : n° Parcelle
PLESIDY	ZR	65

Autorise(ons) le passage dans le(les) parcelle(s) énumérée(s) ci-dessus de câbles enterrés pour la réalisation et l'exploitation du parc éolien de PLESIDY. Ce parc éolien appartient à la société PLESIDY ENERGIES ou à tout tiers ou société auquel elle aurait cédé ses droits.

Fait àPlésidy.....

Le.....01/04/2015.....

Signatures :



TLC LBY 11 JA
 JCB

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE
--

Je soussigné LE BARS Yves

Domicilié : Kervenou 22720 PLESIDY

Je soussignée LE BARS Jocelyne

Domicilié : Kervenou 22720 PLESIDY

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune(s)	Section(s)	N° parcelle(s)
PLESIDY	ZR	17 - 18

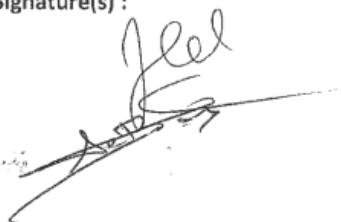
Autorise(ons) la société PLESIDY ENERGIES ou tout tiers ou société auquel elle aurait cédé ses droits :

- à construire un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à Plésidy

Le 24/03/2015

Signature(s) :



Paraphes : LEP JLB LBY SA

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE
--

Je soussigné GAUTIER André

Domicilié : 2 Kerlan 22720 PLESIDY

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune(s)	Section(s)	N° parcelle(s)
PLESIDY	ZR	58 - 73
PLESIDY	D	1554

Autorise(ons) la société PLESIDY ENERGIES ou tout tiers ou société auquel elle aurait cédé ses droits :

- à construire un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à Plésidy

Le... 25.12.2016

Signature(s) :



Paraphes :

AG gg SA

M9 P1DEV PD8 POSTE DE LIVRAISON GENERALE VALOREM V4 20150202

Validée par : ELL

ANNEXE

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE

Je soussigné CORBIC Serge.....
 Représentant la société.....
 Domicilié : 18 Bourg de Trégornan 22110 GLOMEL.....

 Je soussigné CORBIC Florence
 Représentant la société.....
 Domicilié : La Mine 29246 POULLAOUEN.....

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune	Section	N° parcelle
PLESIDY	ZR	8


Autorise(ons) la société PLESIDY ENERGIES ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :

- à construire un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à implanter un poste de livraison électrique sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à PLESIDY.....

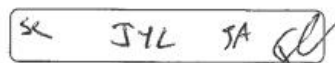
Le..... 25.02.2015.....

Signature(s) :

F. Corbie


25

Paraphes :



TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE
--

Je soussigné ROBIN Patrice

Domicilié : 13 Kerdanet 22720 PLESIDY

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune(s)	Section(s)	N° parcelle(s)
PLESIDY	ZR	21 – 22 - 23

Autorise(ons) la société PLESIDY ENERGIES ou tout tiers ou société auquel elle aurait cédé ses droits :

- à construire un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à PlésidyLe 26.03.2017

Signature(s) :



Paraphes :

P. R.	SA
-------	----

TITRE D'HABILITATION A CONSTRUIRE
--

Je soussigné CHEVANCE Thierry

Domicilié : La Trinité 22720 PLESIDY.....

Je soussignée CHEVANCE Gwenaëlle.....

Domicilié : La Trinité 22720 PLESIDY.....

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune(s)	Section(s)	N° parcelle(s)
PLESIDY	ZR	56 - 57

Autorise(ons) la société PLESIDY ENERGIES ou tout tiers ou société auquel elle aurait cédé ses droits :

- à construire un parc éolien (en tout ou partie) sur le(s) terrain(s) dans une zone d'implantation comportant la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à créer des plateformes de montage et de maintenance des éoliennes en totalité ou partiellement sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à aménager des virages et/ou créer des chemins d'accès sur la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à mettre en place des câbles de transport d'énergie électrique enterrés dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus dont les pales survoleront les mêmes parcelles,
- à construire des éoliennes dans la (les) parcelle(s) voisine(s) dont les pales surplomberont la (les) parcelle(s) énumérées,
- à entreprendre des gros entretiens des éoliennes dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus,
- à entreposer ou laisser le passage temporairement aux engins de chantiers dans la (les) parcelle(s) énumérées ci-dessus.

Fait à Plésidy

Le... 26/03/2015

Signature(s) :



Paraphes :

TC CG JA

M20 P1DEV V1 20111025

Validée par : ELL

CONVENTION EN VUE DE L'UTILISATION DES
CHEMINS CONCERNANT LA RÉALISATION,
L'EXPLOITATION ET LE DÉMANTÈLEMENT
D'UN PARC ÉOLIEN

IDENTIFICATION DES PARTIES

La Commune de PLESIDY représentée par Monsieur Jean-François LE BLOAS, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2015, jointe à la présente.

Ci-après dénommée le PROPRIÉTAIRE,

La Société PLESIDY Energies Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 Euros dont le siège est sis - 213 Cours Victor Hugo 33130 BEGLES, immatriculée au Registre du Commerce de Bordeaux sous le n° B 809 852 387 représentée par Thomas TENAILLEAU dûment habilité en vertu du mandat joint en annexe à la présente et donné par Pierre GIRARD, agissant en qualité de Co-gérant

Ci-après dénommée les DÉVELOPPEURS,

ont, préalablement à la convention objet des présentes, exposé ce qui suit :

JFLB TT

1

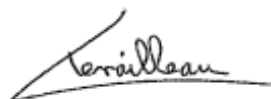
Fait en 3 exemplaires,

le 19/03/2015, à Plésidy

LE PROPRIÉTAIRE



LES DÉVELOPPEURS



Annexe 1 : Délibération du Conseil Municipal de PLESIDY désignant Monsieur Jean-François LE BLOAS comme signataire de la présente convention.

Annexe 2 : Mandat

Annexe 3 : Plan schématique du projet éolien et localisation des chemins communaux objet de la présente convention

Annexe 9 : DT/DICT identifiant les réseaux et canalisations existants dans l'emprise du chantier ou à proximité immédiate

TABLEAU RECAPITULATIF DES SERVITUDES DT/DICT - Réseau HTA inter-éolien			
N° consultation du téléservice : 2013082300121P			
ORGANISMES	REPOSES	DATES	COMMENTAIRES
SDE	réseaux/ouvrage non concernés	26/08/2013	
ERDF	réseaux/ouvrage non concernés	23/08/2013	Ligne HTAA + ACM au nord-est à environ 500m de E2
SAUR	réseaux/ouvrage non concernés	27/08/2013	



Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail



N° 14435*01

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : VALOREM (NANTES)
Complément d'adresse : Immeuble Les Dorides
Numéro / Voie : 1 rue Eugène Varlin
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 44100 NANTES
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2 0 1 3 0 8 2 3 0 0 1 2 1 P
Référence de l'exploitant : 1334047635.133402RDT01
N° d'affaire du déclarant :
Date de réception de la déclaration : 23/08/13
Commune où sont prévus les travaux : PLESIDY, 22720

Raison sociale : ERDF DT/DICT BRETAGNE
Personne à contacter :
Numéro / Voie : 64 BOULEVARD VOLTAIRE
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 35044 RENNES CEDEX
Tél. : Fax :

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe).
Catégorie de réseaux/ouvrages (voir liste des catégories au verso) : E

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Les plans de localisation sont joints Références : Echelle : Date d'édition : Sensible : Profondeur mini :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Les plans de localisation ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements sans affleurant ou (et) aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise TVX
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques : Voir chapitre 5 du guide technique relatif aux travaux
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est possible impossible
Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre : vous devrez avant le début des travaux évaluer les distances d'approches au réseau

Dispositifs importants pour la sécurité

Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint Voir la localisation sur le plan joint Aucun dans l'emprise

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : Mlle COEURU violaine
Désignation du service :
Tél : +33299035587

Signataire

Nom : Mlle COEURU violaine
Signature :
Date : 23/08/13 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 2


Service qui délivre le récépissé

ERDF DT/DICT BRETAGNE

ELEC
64 BOULEVARD VOLTAIRE

35044 RENNES CEDEX
France

Tél : Fax :



COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU RECEPISSE N°

1334047635.133402RDT01

EN REPONSE A VOTRE DECLARATION

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

ATTENTION : les documents pdf qui vous sont adressés sont multiformats. Les formats d'impression sont indiqués sur chaque page, pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des 1/200, il vous faut imprimer chaque page au bon format.

POUR NOUS CONTACTER :

Vous disposez par le passé de la possibilité d'effectuer vos déclarations à ERDF via l'outil dictplus. Dorénavant, ERDF vous propose d'utiliser le site internet Protys.fr pour un envoi direct dématérialisé de vos déclarations.

Responsable du dossier : Mlle COEURU Violaine

Tél : +33299035587

Date : 23/08/2013

Signature : Mlle COEURU Violaine


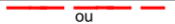





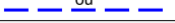

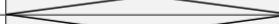


(Commentaires_V3_V1.0)



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE






LEGENDES SIMPLIFIEES

En application du décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens, ou subaquatiques de transports ou de distribution.

Symbologie des principaux ouvrages des plans de masse et de détails			
Type de tension	Type de réseau	Représentation dans le plan de masse	Représentation dans les plans de détails
HTA	Souterrain		
	Aérien		
	Aérien torsadé		
BT	Souterrain		
	Aérien		
	Aérien torsadé		

Si l'extrait cartographique n'est constitué que d'un plan de masse, les ouvrages sont classés en catégorie C.

Si l'extrait cartographique est constitué d'un plan de masse, et de plans de détails, la catégorie des ouvrages est définie par la légende ci-dessous :

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation DT-DICT		
Classe des ouvrages	Éléments particuliers présents sur la symbolologie des ouvrages précités	Exemple appliqué à un tronçon de réseau BT souterrain dans un plan de détails
A		
B	Aucun élément particulier	
C	« ? » ou « Tracé incertain »	 ou 

Ce document ne donne que les informations sur les ouvrages de distribution d'électricité exploités par ERDF (catégorie d'ouvrage au sens de l'article R.554-1 du code de l'environnement).

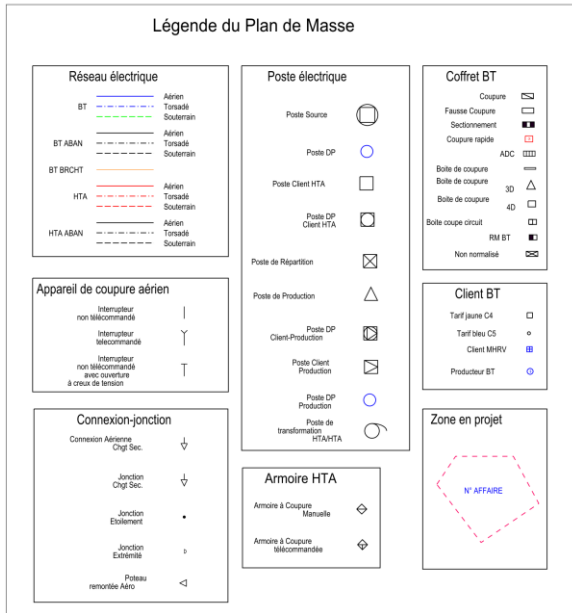
Les autres réseaux qui pourraient apparaître ne sont pas à prendre en compte (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...)

1-Sauf précision ponctuelle, les branchements ne sont pas systématiquement représentés.

2-Sauf précision ponctuelle, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur générique comprise entre 0,50m et 1,20m (généralement autour de 0,80m)

La légende de représentation complète est disponible sur demande auprès d'ERDF ou téléchargeable sur le site www.protys.eu.

Accessibilité Libre	© Copyright ERDF 2012	05/04/2012
-------------------------------	-----------------------	------------



PROTYS en 1138049331 1138049331 - 22720 PLESIDY 4/5





**Récépissé de DT
Récépissé de DICT**
 Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

**Destinataire**

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
 conjointe

Dénomination : VALOREM
Complément d'adresse : immeuble les Dorides
Numéro / Voie : 1 rue Eugène Varlin
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 44000 NANTES
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2,0,1,3,0,8,2,3,0,0,1,2,1,P
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 1334047635.133401DT01
Date de réception de la déclaration : 23 / 08 / 13
Commune où sont prévus les travaux : PLESIDY

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SAUR GRAND OUEST - SAUR COTES D'ARMOR
Personne à contacter :
Numéro / Voie : 21, rue Anita Conti
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 56005 VANNES
Tél. : 0,2,9,7,5,4,4,7,1,2 **Fax :** 0,2,9,7,5,4,5,2,6,0

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe).
 Catégorie de réseaux/ouvrages (voir liste des catégories au verso) : _____

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
 Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
 NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Les plans de localisation sont joints **Références :** CLASSE C **Echelle :** SUR CARTOUCHE **Date d'édition :** ___/___/___ **Sensible :** **Profondeur mini :** ___ cm
 NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___/___/___ à ___ h ___
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Les plans de localisation ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
 Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
POUR UN REPERAGE VEUILLEZ DEMANDER UNE INTERVENTION SOUS 48H EN NOUS CONTACTANT AU N° 02 97 54 52 20
 Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques : _____
 Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est possible impossible
 Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint Voir la localisation sur le plan joint Aucun dans l'emprise

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,2,2,2,0,6,4,5,0,9
 Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : D GARCIA PAYA
Désignation du service : DICT
Tél. : 0,2,9,7,6,2,7,2,0,2

Signataire

Nom : Dominique GARCIA PAYA
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 27 / 08 / 13 **Nombre de pièces jointes, y compris les plans :** 1



© www.dict.fr - 49974 - 52779 - 94566393 - 9485275 - 26/08/13 11:53 - Chantier *** 22720 PLESIDY



Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail



N° 14435*01

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : VALOREM (NANTES)
Complément d'adresse : _____
Numéro / Voie : 1 rue Eugène Varlin
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 44000 NANTES
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2,0,1,3,0,8,2,3,0,0,1,2,1,P
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : 9485275
Date de réception de la déclaration : 23 / 08 / 13
Commune où sont prévus les travaux : PLESIDY ***

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SDE
Personne à contacter : Olivier GAULT
Numéro / Voie : 53 BD Carnot
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 22000 ST BRIEUC
Tél. : 0,2,9,6,0,1,2,0,2,0 Fax : 0,2,9,6,7,8,1,6,6,7

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe).
Catégorie de réseaux/ouvrages (voir liste des catégories au verso) : _____

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : | | | | | | | | | |
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Les plans de localisation sont joints Références : _____ Echelle : _____ Date d'édition : ____/____/____ Sensible : Profondeur mini : _____ cm
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm
_____ cm
_____ cm
 Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Les plans de localisation ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou causes particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : _____
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est possible impossible
Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint Voir la localisation sur le plan joint Aucun dans l'emprise

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,2,9,6,7,2,3,0,6,6
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : | | | | | | | | | |

Signataire

Nom : Damien VASLON
Signature : Original électronique signé
électroniquement.
Date : 26 / 08 / 13 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 0

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.